

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

1o Petit office de l'Immaculée Conception

La Semaine religieuse aurait-elle l'obligeance de dire si le petit office de l'Immaculée-Conception est enrichi d'indulgence comme l'office ordinaire de la sainte Vierge.

Oui cet office est enrichi d'indulgence. Mais tandis qu'on peut en gagner plusieurs par la récitation de l'office de la sainte Vierge et même une plénière une fois par mois, l'office de l'Immaculée-Conception ne fait gagner qu'une seule indulgence, celle de 300 jours pour chaque récitation de l'office en entier. Ce dernier office n'est donc pas aussi avantageux, au seul point de vue des indulgences. Mais à une personne dont les occupations ne permettent pas de réciter un office plus long, ce dernier est très avantageux au point de vue des hommages qu'il rend au mystère de l'Immaculée-Conception et des grâces que la Sainte-Vierge doit obtenir en retour au pieux fidèle qui le récite.

On attribue le petit office de l'Immaculée-Conception à un religieux franciscain d'Espagne, le P. Bernardin de Busto. C'est à tort qu'on croit le devoir à saint Alphonse de Liguori. Mais ce saint, dès qu'il le connut, se mit à le réciter et y fut fidèle pendant quarante ans. D'après des témoignages aussi nombreux que respectables, la Sainte Vierge lui apparut pour le remercier avec bonté de cette constante pratique. De plus